



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-**  
**PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°47/2025**

Convocation en date du :  
14/05/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :  
23  
Présents :  
14  
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :  
... ..

Transmission en préfecture en date du :  
... ..  
Accusé de réception en Préfecture du :  
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 20 mai 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,

M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,

M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANUYLS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Richard COLL a donné procuration à Mme Michelle DUNYACH.

**Absents :** Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MOTION EAU**

Le Président de séance expose :

La ville d'Amélie-les-Bains-Palalda se déclare solidaire des loueurs de meublés devant les propositions inacceptables du SIAP relatives à l'installation de compteurs fictifs et individualisés par logement, grevant la marge déjà faible des loueurs pour ce qui est de l'eau potable, et devant la menace de son extension à l'assainissement.

Le Conseil Municipal d'Amélie-les-Bains-Palalda s'inscrit en faux contre cette approche hors sol qui ne tient aucun compte des difficultés contextuelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré,****Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****ADOPTE** la motion proposée ci-dessus,**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,  
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS**